

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 février 2015**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2  
Madame Diane Parent, conseillère # 3  
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4  
Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

## 11-15

### ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 5 janvier 2015.

Le conseil dispense la secrétaire d'en donner la lecture, car chaque membre du conseil a reçu une copie et il a été résolu d'en faire l'adoption.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

### LISTES DES FACTURES

<b>SALAIRES et DÉDUCTIONS</b>	
<b>Remise Fédérale</b>	557.63
<b>Remise Provinciale</b>	1390.22
<b>Administration</b>	1720.68
<b>Conciergerie</b>	0.00
<b>Législation</b>	0.00
<b>Égout</b>	0.00
<b>Opérateur eau potable</b>	752.65
<b>Inspecteur municipal</b>	526.86
<b>Traitement eau usée</b>	37.63
<b>Voirie</b>	689.94
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
<b>Enlèvement de la neige (2/6)</b>	16874.50
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Collecte ordure et récupération (1/5)</b>	1910.26

<b>DIVERS</b>	
Électricité (éclairage public)	375.30
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	665.37
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	66.64
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	37.32
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	657.32
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	684.28
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	2407.65
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	976.54
Électricité (garage, 270 route 132)	2721.62
Téléphone (centre)	73.61
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.34
Téléphone (cellulaire)	21.62
Essence, huile et diesel	299.00
Frais de postes (test d'eau)	52.20
Frais de postes (timbres)	313.88
Fonds information du territoire	24.00
Articles cuisine (thermomètres, planche à découper)	39.40
Municipalité Ste-Jeanne (entretien route hiver)	1890.00
Dickner (désinfectant cuisine)	41.37
Société mutuelle de prévention 1er versement	287.44
BMR (balai, ampoules)	79.68
Quote-part MRC	15893.98
Honoraires service génie municipal (TECQ, éclairage rue)	1971.59
Matic Solutions (papeterie)	410.37
Frais de notaire (cession ancienne route 6)	5608.85
Cotisation 2013 RRQ, RQAP	157.95
Paiement final Remplacement conduite égout pluvial école	11634.51
Pièces ajustement souffleuse au tracteur	12.59
Assurances No 210-14	13557.00
Achat souffleuse à neige No 08-15	9629.15
Contrat de service informatique No 03-15	4846.19
Obligations et intérêts 1er règlement d'emprunt No 04-15	15368.51
Intérêts 2e règlement d'emprunt No 05-15	4533.35

**120263.99**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

**12-15**

**ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

---

**Maire**

**13-15**      **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 50,00\$ pour le programme : Enrichissement Musique de l'École secondaire de Sayabec.

---

**Maire**

**14-15**      **PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

---

**Maire**

**15-15**

**SIGNATAIRE ENTENTE DROIT D'UTILISATION  
COMMISSION SCOLAIRE**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Paul Lepage, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorier, comme représentants de la municipalité, lors de la signature du protocole d'entente avec la Commission scolaire Monts-et-Marées, concernant l'utilisation d'une partie du terrain appartenant à la municipalité.

---

**Maire**

**16-15**

**ACHAT TIMBRES ET ENVOI RECOMMANDÉ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes 2015 et l'envoi de lettre pour vente pour taxes par courrier recommandé.

---

**Maire**

**17-15**

**ASSURANCES**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande l'ajout du contenu du garage d'une valeur de 50 000 \$ et l'augmentation de la valeur du garage à 100 000 \$.

---

**Maire**

**18-15**                    **SIGNATAIRE ENTENTE CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Paul Lepage, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorier, comme représentants de la municipalité de Saint-Moïse, lors de la signature du renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge.

---

**Maire**

**19-15**                    **PROJET REMPLACEMENT ÉGOUT PLUVIAL**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement final au montant de 11 634,51\$ sur le projet conjoint avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour le remplacement de l'égout pluvial de l'école Sœur-Rachel Fournier.

---

**Maire**

**20-15**                    **APPEL D'OFFRES REGROUPE ABAT-POUSSIÈRE**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Moïse a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

---

**Maire**

**21-15**      **DEMANDE SUBVENTION ENTRETIEN CHEMIN**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande par écrit au député de Matane-Matapédia Monsieur Pascal Bérubé, une aide financière afin de permettre l'amélioration de la chaussée de la route Émilien-Harvey.

---

**Maire**

**22-15**      **ÉCLAIRAGE DE RUE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise de lancer un appel de réparation à Hydro-Québec pour un problème d'électricité qui alimente la lumière de rue au coin de la rue du Plateau et de la route de la Montagne.

---

**Maire**

**23-15**      **ENREGISTREUR DE DONNÉES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse certifie que l'installation d'enregistreur de données, exigé dans le cadre de la Stratégie d'économie de l'eau potable, sur les débitmètres à l'approvisionnement en eau potable, sera effectuée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

---

**Maire**

**24-15**      **CONTRAT COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Appel d'offres regroupé réalisée par la MRC de la Matapédia pour la collecte des matières résiduelles (déchets, récupération, organique) du secteur OUEST, d'une durée de cinq ans. Les soumissions ont été ouvertes, le 19 janvier 2015, aux locaux de la MRC.

Trois soumissions, toutes conformes ont été reçues :

Conciergerie d'Amqui Inc.	244 090,78 \$
Bouffard Sanitaires Inc.	262 110,80 \$
Exploitation Jaffa Inc.	289 205,54 \$

La MRC de la Matapédia recommande d'accepter la soumission de Conciergerie d'Amqui Inc., représentant un montant de 19 840,78 \$ (avant taxes) pour la municipalité de Saint-Moïse.

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Concierge d'Amqui Inc. d'Amqui, représentant un montant de 19 840,78\$ plus taxes par année pour une durée de cinq ans (2015-2020).

---

**Maire**

**25-15**                    **RÉNOVATION EXTÉRIEURE CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à débiter les démarches nécessaires pour débiter les travaux de rénovation extérieure du centre municipal.

---

**Maire**

**26-15**                    **ACHAT ARTICLES DE CUISINE**

Il est proposé par Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de deux cafetières, de divers plats et ustensiles pour la cuisine du centre municipal.

---

**Maire**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h30.

---

**Président**

---

**Secrétaire**